



Portail parent : simplifiez-vous la vie.



Moins de paperasse, plus de temps pour ce qui compte vraiment.

Votre portail activé en 3 étapes rapides.

1



S'INSCRIRE

2



AJOUTER

3



DÉCLARER



1 Étape 1 : Créez votre accès sécurisé.

- > Cliquez sur " M'inscrire au portail parent ".
- > Connectez-vous avec itsme ou votre carte d'identité.
(Cette authentication forte n'est nécessaire que la première fois).

its
me

+



2 Étape 2 : Ajoutez vos enfants.

Dans l'onglet " Enfant ", cliquez sur " Ajouter un enfant ".

Point d'attention crucial : Indiquez le **numéro de registre national**. C'est indispensable pour générer vos attestations fiscales



The image shows a web interface for adding a child. At the top, there is a tab labeled "Enfant". Below the tab, there is a large orange button with the text "+ Ajouter un enfant". To the right of the button, there is a form field labeled "Numéro de registre national" with a light blue border and a light blue background.

3 Étape 3 : Déclarez-les à votre charge

Pour chaque enfant, cliquez sur le bouton " Déclarer à ma charge ".

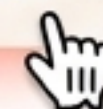
Condition : l'enfant doit être légalement domicilié à votre adresse.

Un document légal doit être joint (composition de ménage, décision de justice, etc.)



Enfant A

Déclarer à ma charge



Enfant B



Déclaré

La condition clé pour votre réduction de 100€.



> **Pour qui ?**

Les enfants domiciliés sur
une des 15 communes de Charleroi.

> **Comment ?**

Réparti en 2x : 60€ en janvier,
40€ en août.

Attention : Vos enfants doivent être déclarés
à votre charge à la date du 11 février pour
bénéficier de la réduction.

Dernière précision : devenez le "parent facturable".



- Pour recevoir les factures et gérer les inscriptions, confirmez votre statut.
- Une pièce justificative pourra être demandée.

Voilà. Plus simple, plus rapide



Bienvenue sur notre nouveau portail parent.



Retrouvez toutes les infos ici :

